

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2023

La séance est ouverte à 20h10

Absents excusés ayant donné pouvoir : Laëtitia ODILE à Cédric BOIRON
 Ludovic BARBONI à Alice TOUREILLE

Secrétaire de séance : James BLANC

. Ressources humaines : détermination du montant du Complément Indemnitaire Annuel pour 2023

Le complément indemnitaire annuel permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Ce complément indemnitaire est facultatif. Le conseil municipal décide d'allouer aux agents un montant de 350 euros pour l'année 2023.

Vote : 11 voix pour

Lutte contre les scolytes – Aide exceptionnelle à l'exploitation et à la commercialisation des bois scolytes

L'Office National des Forêts nous a fait part, que sur la parcelle 12 située dans la forêt du Tal, en bord de piste, des épicéas étaient atteints par le scolyte et qu'il convient de les abattre afin d'éviter la propagation. Ces arbres sont de faibles diamètres entre 25 et 35 cm.

L'Office National des Forêts nous suggère de proposer le lot unique à la vente aux particuliers résidant à Allondaz, pour 5 € le m3.

Vote : 11 voix pour

Fin de séance 20h40

Le secrétaire de séance
James BLANC



Le maire
Frédérique DUC

